

Grand Conseil

Séance de samedi 18 novembre.
Présidence de M. L. Rey.

Vif débat à propos de naturalisations

Pour la première fois depuis l'ouverture de cette session, la Haute Assemblée est sortie de son calme habituel à propos des demandes de naturalisation, au nombre de huit, qui lui étaient présentées.

Les circonstances dans lesquelles nous vivons obligent les pouvoirs publics à observer plus de prudence et de rigueur vis-à-vis de ces requêtes et la question a soulevé en Suisse, de nombreuses polémiques de presse.

M. Étienne Dallèves propose de ne naturaliser aucun étranger qui n'aurait pas atteint 45 ans et ne serait pas délié complètement des obligations militaires vis-à-vis de son pays d'origine.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, combat cette proposition et fait valoir que les requérants ont reçu l'autorisation fédérale de demander la naturalisation. Il ne faut pas se montrer plus raide que le Conseil fédéral. Il s'agit de familles nées dans le canton qui ont perdu toute attache avec leur pays d'origine.

M. H. de Torrenet s'élève contre l'opinion suivant laquelle le Conseil fédéral aurait seul la charge d'examiner si les requérants sont en règle; d'autant plus que la loi fédérale sur les naturalisations pêche par sa base. Si l'autorité fédérale était vraiment infallible dans ce domaine, nous n'aurions pas eu à lire dans les journaux de nombreuses protestations contre des naturalisations vraiment scandaleuses qui ont été admises dans certains cantons. La loi fédérale admet qu'on puisse rester Suisse tout en adoptant une nationalité étrangère. Cette situation peut amener des difficultés extraordinaires. Il y a par exemple, des Suisses qui servent dans l'armée française et en même temps sont astreints au service militaire en Suisse. En cas de guerre avec notre pays, s'ils étaient faits prisonniers, ils seraient fusillés comme traités à la patrie.

L'opinion de M. Dallèves est juste, mais elle va un peu loin. Il faudrait l'amender en ce sens qu'on n'admettrait pas à la naturalisation les requérants, qui n'auraient pas 45 ans et n'ont pas présenté une déclaration de leur gouvernement constatant qu'ils sont libérés de tout engagement vis-à-vis de leur pays d'origine.

M. Dallèves ne se déclare pas convaincu par les arguments opposés à sa proposition. Le fait que les requérants ne sont en règle qu'avec le Conseil fédéral ne lui dit rien qui vaille. L'acceptation de naturalisés qui ont des obligations militaires dans leur pays d'origine crée même à ces naturalisés, dans les circonstances actuelles, une situation bizarre et injuste; les cantons seraient impuissants à les protéger au cas où ils tomberaient entre les mains des autorités militaires de leur patrie d'origine. Ils seraient fusillés sans qu'on puisse rien dire. Le Conseil fédéral déclare du reste, dans ses formulaires de naturalisation qu'il ne peut assumer aucune responsabilité à cet égard.

M. Burgener fait observer qu'une proposition semblable à celle de M. Dallèves avait été présentée au Grand Conseil vaudois, qui semblait d'abord hésitant; mais décida de l'écartier ensuite d'un discours remarquable de M. de Meuron. Le Grand Conseil du Valais peut suivre en cela l'exemple de celui de Vaud.

M. Dallèves maintient énergiquement sa demande qui se justifie d'autant plus que les pays belligérants procèdent maintenant à la levée en masse de toute la population civile ce qui expose davantage encore les récents naturalisés.

M. Défayes ne veut pas être aussi exclusif que M. Dallèves, mais il reconnaît que les circonstances actuelles doivent faire réfléchir le législateur. Il peut arriver que les naturalisés suisses qui ont conservé la nationalité étrangère s'engagent par devoir ou par un appel de leur conscience dans l'armée de leur pays d'origine et si ce pays entrerait en guerre avec la Suisse, ils devraient porter les armes contre notre pays. Le Grand Conseil vaudois a prévu ce cas en modifiant la formule du serment dans ce sens que les naturalisés s'engagent à ne pas prendre les armes contre leur nouvelle patrie.

M. Dallèves réplique que la solution proposée par M. Défayes ne peut pas lui donner satisfaction. D'autant plus qu'on lui a affirmé que les demandes présentées aujourd'hui émanent toutes de réfractaires (les rapporteurs de la commission protestent que ce n'est pas exact). Ces gens prêteront tous les serments qu'on voudra pourvu qu'on ne les envoie pas au feu. Ils ont déjà violé le serment envers leur patrie en ne se présentant pas à la mobilisation; ils seront prêts à violer tout autre serment qu'on exigera d'eux.

M. Burgener ne voudrait pas que l'assemblée prenne une décision fatale sous l'impression des paroles de M. Dallèves et propose le renvoi de la question au Conseil d'Etat pour préavis.

Le renvoi est voté.

Correction de la Lonza

On aborde en seconds débats le projet de correction de la Lonza dévisé à fr. 120,000; mais sur la demande de M. J. Couchepin et par suite de l'absence de M. Kuntschen, Chef du Département des Travaux publics, cet objet est ensuite renvoyé pour permettre au Grand Conseil de connaître la participation financière de la Société de la Lonza.

Loi sur les auberges

Le Grand Conseil continue l'examen en seconds débats de la loi sur les auberges.

Sur la proposition de la commission (rapporteurs J. Zen-Ruffinen et Buchard) la durée des concessions d'hôtels est portée à 20

ans au lieu de 10 ans comme le prévoyait le projet adopté en premiers débats. La loi actuelle fixe ces concessions à 30 ans.

Comme conséquence de cet amendement, la commission, pour ne pas porter préjudice à la Caisse de l'Etat, propose de doubler le prix maximum des concessions et de le porter à 2000 francs sans fixer de minimum. Adopté.

Le délai fixé pour la construction d'un hôtel est porté à 3 ans au lieu de 2 ans.

La principale disposition de la loi est celle qui prévoit qu'il ne pourra y avoir qu'un débit de boissons pour 200 habitants.

M. J. Couchepin propose d'alléger un peu le bateau afin qu'il ne coule pas sur la vague populaire et de fixer le nombre de débits à un pour 150 habitants. Un député lui a dit: « Moi je vote pour 200 parce qu'alors la loi est sûre d'être coulée... » Ce qui serait malheureux, car la loi est bonne.

M. Burgener qui, alternativement avec M. H. Seiler, est chargé de défendre l'œuvre de M. l'ancien Conseiller d'Etat Couchepin, expose les raisons engageant le Conseil d'Etat à ne pas accepter le chiffre de 150 habitants.

M. Raymond Evéquo fait valoir le point de vue de la commission. Il observe que les communes auront la faculté de rester en dessous du chiffre fixé là où elles le jugeront utiles; de même la proportion pourra être élevée s'il en est besoin dans certaines localités, avec l'autorisation du Conseil d'Etat. Mais il est nécessaire d'avoir une limite et il est préférable de s'en tenir au chiffre de 200. Il n'y a d'ailleurs que les grandes localités industrielles, qui actuellement ont ce nombre où le dépassent; la plupart des communes sont au dessous. La commission apportera un adoucissement aux dispositions transitoires afin de ne pas brusquer l'application de la loi vis-à-vis des concessions existantes.

M. Evéquo propose de renvoyer l'amendement Couchepin à la commission et de la discuter conjointement avec les dispositions transitoires.

M. J. Couchepin s'oppose au renvoi. M. Graven propose de ne pas accorder plus d'une concession à la même personne.

MM. Défayes et Im-Boden demandent le renvoi de tout l'article.

Le renvoi est voté.

Rachat de Malévoz

Avant de lever la séance, il est donné lecture du message du Conseil d'Etat concernant le rachat de l'asile de Malévoz, y compris l'achat d'un domaine agricole propriété de M. le Dr. Repond qui sera rattaché à l'établissement.

Séance de lundi, 20 novembre

Présidence de M. L. Rey

Décret concernant les bassins d'accumulation

Il est très rare, cela n'arrive pour ainsi dire jamais, que des commissions du Grand Conseil proposent de ne pas entrer en matière sur des projets de lois et de décrets présentés par le gouvernement. L'Assemblée est donc surprise d'entendre MM. Henri Leuzinger et Dr. Clausen, rapporteurs proposer le rejet pur et simple du décret concernant la création de bassins d'accumulation.

Le but de ce décret, suivant le message du Conseil d'Etat, est d'assurer une meilleure utilisation des forces hydrauliques, d'exercer une surveillance plus efficace afin d'éviter des catastrophes et de créer à l'Etat de nouvelles disponibilités fiscales. Les rapporteurs font observer que ce dernier point, qui est à peine touché dans le message, constitue en réalité la justification principale du projet. Les rivières et les torrents sont propriétés communales et les communes ont le droit d'en disposer. L'état de choses actuel n'a pas empêché le développement de l'utilisation des forces hydrauliques; des bassins d'accumulation ont déjà été créés sans qu'il y ait eu la base légale proposée aujourd'hui. Quant à la surveillance de ces derniers, elle existe déjà et le décret n'apporte rien de nouveau aux dispositions législatives existantes. Ce que le Conseil d'Etat cherche, ce sont de nouvelles ressources fiscales; le reste du projet n'est que décoratif. La commission compare l'Etat à un convive qui prendrait par la main le propriétaire pour le conduire hors de la salle à manger. Cette tentative d'expropriation des communes est par trop brutale. Enfin au vu de la loi fédérale votée par les Chambres, il est inopportun en ce moment de légiférer en cette matière. Si cette loi triomphe devant le peuple, les cantons devront se borner à élaborer un règlement d'exécution; si elle n'est pas acceptée, il faudra réviser entièrement la loi de 1898 sur les forces hydrauliques. L'Etat est donc invité à présenter un projet complet de révision, prévoyant une part des redevances en faveur de l'Etat.

Dans un discours très éloquent, M. Kuntschen, Chef du Département des Travaux publics, justifie le projet. Il constate avec satisfaction que la commission unanime reconnaît la nécessité de la révision de la loi de 1898, et est d'accord de donner à l'Etat une partie des redevances des forces hydrauliques. Si le Conseil d'Etat n'a d'ores et déjà pas présenté une refonte complète de la loi, c'est en raison des circonstances spéciales résultant du projet de réglementation fédérale des forces hydrauliques. Il fallait aller au plus pressant; car plusieurs projets de bassins d'accumulation sont en perspective et il faut assurer à cet égard la sécurité publique en permettant à l'Etat d'approuver les plans et de surveiller les travaux.

M. Kuntschen insiste sur l'importance que l'on attache actuellement à la question des forces hydrauliques et à leur utilisation rationnelle. A cet égard, le service fédéral des eaux a écrit au gouvernement valaisais exprimant le désir qu'une surveillance plus active soit exercée par l'Etat et l'étonnement que ce dernier n'ait pas encore créé un service spécial dans ce domaine. La création de réservoirs d'eau artificiels présente certains

dangers au point de vue de la sécurité publique; on peut citer, par exemple la grande catastrophe qui s'est produite récemment en Hongrie par suite de la rupture d'un barrage: un cas semblable quoique moins grave s'est produit à Visperterminen. L'Etat ne porte aucune atteinte au droit des communes; il leur laisse les redevances et se borne à demander un droit sur l'augmentation de forces provenant des bassins à créer. Ce sont même des communes qui ont demandé l'intervention de l'Etat, parce qu'elles craignaient un danger par la création projetée de bassins d'accumulation dans les régions supérieures.

En terminant, M. Kuntschen déclare qu'il prend acte du postulat de la commission tendant à ce que dans la loi future, on tienne compte des besoins et des charges de l'Etat en accordant à ce dernier une part des redevances des eaux. Il propose de voter une autre motion autorisant l'Etat à prendre par voie d'ordonnance, en attendant une loi nouvelle, les mesures qu'il jugera utiles à la sécurité publique.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat retire son projet de décret.

Les deux postulats sont votés.

Instruction Publique

L'examen du budget est repris au département de l'Instruction publique. Répondant à une observation de la commission, M. Burgener, Chef du Département, annonce que l'Etat a mis la main sur un jeune prêtre de talent, étudiant actuellement la pédagogie à Fribourg, pour occuper prochainement le poste de professeur d'allemand au Collège de Sion.

Dans son message, le Conseil d'Etat annonce le rétablissement des prix des collèges, qui avaient été supprimés l'année dernière.

M. E. Dallèves remercie le Conseil d'Etat d'avoir eu l'heureuse idée de rétablir les prix. Il critique certains travers qui se feraient jour dans des sphères des collèges, spécialement dans l'élaboration des catalogues et voudrait voir revenir à l'ancienne méthode de nomenclature des notes et des promotions.

M. Burgener répond que M. Dallèves a développé avec beaucoup d'humour et beaucoup d'esprit une question qui paraît intéresser l'assemblée, soit celle du catalogue. Il explique que la méthode adoptée correspond à celle de la maturité fédérale.

Le Département propose d'ouvrir à l'école des élèves institutrices de Sion, une école d'application comme celle existant à l'école normale des instituteurs. Le budget est ainsi un peu majoré à cette rubrique.

Le Conseil d'Etat a également rétabli la subvention en faveur des conférences d'instituteurs, supprimée en 1914.

Le rapporteur allemand demande pourquoi l'Etat a supprimé le subside de 250 fr. à l'école italienne de Naters.

M. Burgener répond que l'Etat n'a nullement supprimé ce subside. Il s'agit d'une erreur d'impression.

Banque cantonale.

Le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil qu'il a procédé à l'élection des trois membres du Conseil d'administration de la banque cantonale dont la nomination lui incombait. Ont été nommés: MM. Henri Roten, P. Gillioz et Laurent Rey.

Pour assurer le ravitaillement du Pays

M. Alexandre Seiler développe son interpellation relative aux mesures prises pour assurer le ravitaillement du pays. Il demande ce que l'Etat a fait et ce qu'il compte faire et expose les doléances des régions du Haut-Valais.

M. Maurice Troillet, chef du Département de l'Intérieur répond. Il accepte avec plaisir de répondre à l'interpellation, ce qui permettra au pays d'être renseigné sur la tâche du Conseil d'Etat. Après l'affolement du début où l'on voyait les gens courir les rues chargés de provisions, a succédé une période d'insouciance résultant de la conviction que notre pays ne sera pas atteint par la guerre. Cette douce quiétude a été légitimement troublée cet automne par la difficulté de se procurer des pommes de terre. Aucune des questions soulevées par M. Seiler n'a échappé au Conseil d'Etat. Ce dernier s'est d'abord inspiré du principe qu'il fallait gêner le moins possible le commerce privé et n'intervenir que s'il est impuissant à faire face à la situation.

Le Conseil d'Etat a arrêté l'affichage des prix des principales denrées dans les magasins. Les entrées de marchandises dans le canton sont tenues à jour et leur répartition rigoureusement contrôlée. Le gouvernement a fait donner des cours sur l'utilisation des fruits et des légumes et en fera donner encore cet hiver sur l'utilisation et la conservation de la viande et du lait.

Concernant la question de la cherté des transports, le Conseil d'Etat avait demandé à l'autorité fédérale une réduction de taxe en faveur du Valais vu sa situation spéciale. Cette requête a été écartée.

M. Troillet passe ensuite en revue les quantités d'approvisionnements dont l'entrée dans le canton a nécessité l'intervention du gouvernement: tels que froment, maïs, sucre, veaux de boucherie, etc. Grâce à la demande faite par le gouvernement valaisais, la France a laissé entrer de la Savoie en Valais 10 veaux de boucherie par semaine pour les besoins des hôtels. Cette mesure a été rapportée dernièrement par suite de la pénurie de bétail d'élevage chez nos voisins.

En ce qui concerne le sulfate de cuivre, le Conseil d'Etat avait fait étudier la possibilité de la fabrication dans le canton de cette matière; en recherchant tous les stocks de vieux cuivre disponible, on a calculé qu'on pourrait en fabriquer environ 40,000 kgs. mais il n'a pas eu besoin de mettre à exécution ce projet. Pour l'année prochaine nous avons déjà un stock de 4 wagons et la quantité complémentaire est en ce moment en route sur mer; il faut espérer qu'elle arrivera à bon port.

Pour la question du lait, une réunion des

laitiers a examiné dernièrement la possibilité d'abaisser le prix; mais elle a décidé que, pour le moment, cela n'était pas possible.

Il est à remarquer que le prix maximum fixé par la Confédération est de 27 cts. La Confédération alloue un subside de 2 cts par litre aux laiteries qui s'en tiennent à ce prix et qui font partie du syndicat suisse.

La question des pommes de terre a préoccupé le Conseil d'Etat qui a préparé un projet en réglementant le commerce et tendant à sauvegarder les quantités nécessaires au commencement du printemps.

Le Conseil d'Etat veillera étroitement à ce que les commissions instituées dans les communes pour assurer le ravitaillement fassent activement leur devoir.

La crise ira s'aggravant par suite des difficultés de transports et de la disparition des nombreux vapeurs de commerce nous amenant des pays lointains les articles nécessaires à notre subsistance, ainsi que par suite du déficit des récoltes en 1916 dans notre continent.

M. Troillet termine en disant que nous devons cultiver avec intensité notre sol et revenir à la vie simple et économique de nos pères, en évitant toute dépense de luxe. Bien que les temps soient difficiles, nous serions des misérables de nous plaindre si nous comparons notre situation à celle des pays helligérants à celle des nations dont les habitants ont dû prendre le chemin de l'exil. Elevons nos regards vers la Providence et souhaitons que notre pays ne connaisse pas des jours plus malheureux!

Cette péroraison est saluée d'applaudissements.

FAITS DIVERS

Landwehr et landsturm

Le Conseil fédéral a décidé de renvoyer au 31 mars 1917, le transfert de la classe de 1884 dans la landwehr et de la classe 1876 dans la landsturm. Le licenciement de l'obligation du service militaire est suspendu jusqu'à nouvel avis.

LOECHE — Incendie

L'autre jour, un incendie a détruit une maison d'habitation et une grange à Gampinen, près de Loèche. Une jeune personne de la maison a été si grièvement brûlée qu'elle a dû être transportée à l'hôpital.

Les vieux sapins du „Taubenwald“

On nous écrit: La commune de Tourtemagne a dernièrement procédé dans sa forêt du «Taubenwald», à une coupe qui offre un certain intérêt tant au point de vue de la dimension et de la qualité des bois que du prix que ceux-ci ont obtenu.

Vingt neuf épicéas abattus dans la dite forêt (altitude 1200 m.) ont donné un cube de 241 m³ ce qui fait en moyenne 8,31 m³ par plante. Ces bois se sont vendus en forêt abattus et débités en billes, 46 francs le m³. La commune a payé 4 frs. par m³ pour la coupe et le façonnage; et l'acquéreur 13 fr. 50 par m³ pour le transport jusqu'à la gare et 1 fr. 50 par m³ pour frais divers. Il est donc resté à la commune un bénéfice net de frs. 42 par m³ soit 349 francs par plante. Le prix des bois rendus sur wagon a été de 61 francs par m³ soit 506 frs, 90 par plante.

La Commune de Tourtemagne, ayant coupé outre les 29 sapins, 15 m³ de bois endommagés par l'exploitation a vendu au total 256 m³ qui lui ont rapporté net 10752 francs.

Un des plus gros épicéas, mesuré gisant a donné 11,50 m³ et avait 45 m. de long. Sa valeur rendu sur wagon est de 701 francs 50.

Ces plantes avaient un âge moyen de 350 ans et les couches annuelles en étaient très fines. L'acquéreur, la maison Vollenweider, Genève, les destine à la construction d'avions.

Réunis sur une surface relativement petite environ 2 Ha, au bord du chemin du val de Tourtemagne, les vieux sapins du Taubenwald formaient un coin de forêt très remarquable des nombreux touristes qui annuellement parcourent l'intéressante vallée. Ils sont cités dans différents ouvrages botaniques.

Au point de vue pittoresque, la disparition des vieux épicéas est évidemment regrettable. Depuis plusieurs années déjà, la commune en avait demandé la coupe. L'administration forestière s'efforçait de conserver l'existence à ces vénérables représentants des siècles passés. Mais voilà que survint la guerre et avec elle la hausse considérable du prix des bois; il ne fut plus possible d'interdire à la commune de réaliser ce gros capital, d'autant plus que ces plantes dont la croissance était des longtemps terminée, allaient en se détériorant.

Quelques uns des plus beaux spécimens ont cependant été conservés et encadrent encore la petite chapelle du Taubenwald.

MONTANA — Départ d'internés

On nous écrit: Une centaine d'internés ont quitté la station de Montana, lundi, pour celles de Morgins et Champéry. Ceux-ci seront remplacés par un nouveau contingent de prisonniers français venant de l'Allemagne. Montana étant une source de vie et la meilleure en Suisse, l'internement y place d'abord les plus nécessaires, soit ceux dont la santé est la plus chancelante. Le fait est que jusqu'ici, la plupart se sent remis.

Mort d'un prêtre interné

On nous écrit: Hier, 18 novembre, est mort au Palace-Hôtel à Montana à l'âge de 27 ans, un interné français du nom de Lucien Bois.

C'était un prêtre très pieux, appartenant au 103^{me} d'infanterie; avait le grade d'adjudant; était décoré de la croix de guerre et avait été cité trois fois à l'ordre de l'armée.

Les soins des médecins et de la maison, qu'il méritait si bien, ne pouvaient avoir raison des suites malheureuses et inévitables

des barbares traitements subis pendant sa longue captivité en Allemagne.

Il s'est éteint doucement, un ineffable sourire sur les lèvres, celui que donne l'intime satisfaction du devoir accompli.

L'ensevelissement aura lieu à Sierre, vers 1 heure de l'après-midi. R. I. P.

Correspondances anonymes

Nous avons reçu d'Orsières une correspondance relative au concours de taureaux qui eut lieu dernièrement à Sion. Nous prions son auteur de donner son nom à la rédaction pour que l'entrefilet puisse être inséré.

CHRONIQUE SEDUNOISE

SION — Fête de Ste-Cécile

Selon son ancienne coutume l'« Harmonie municipale » de la Ville de Sion fêtera sa bonne patronne Ste-Cécile, le dimanche 26 novembre.

Tous les membres honoraires, passifs et amis de la société y sont cordialement invités. Les inscriptions sont reçues chez M. A. Tavernier, président. Le programme sera publié dans le prochain numéro.

Société sédunoise d'Agriculture

La distribution des récompenses aux membres de la Société sédunoise d'agriculture s'est déroulée hier, dimanche, conformément au rite immuable des années précédentes. La présence d'un interné français en capote et casquette bleues, dirigeant l'Harmonie municipale ajoutait toutefois une note imprévue au pittoresque cortège qui parcourut les rues de la ville. La proclamation des résultats fut suivie d'une réunion familiale au Café de la Poste avec lecture des rapports de sections et discours.

SUISSE

Avion étranger sur la Suisse

Télégramme de l'Etat-major de l'armée: Le 17 novembre, un biplan étranger a survolé le territoire suisse entre 11 heures et 11 heures 20 du matin, venant de l'ouest, il suivit le Rhin et passa au-dessus de Rafz et de Schaffhouse pour se diriger vers Stein a/Rh. La nationalité de l'aviateur n'est pas encore établie.

BERNE, 19. — L'enquête au sujet de l'aviateur étranger qui a survolé notre territoire le 17 novembre à 11 h. du matin a établi que c'était un avion de nationalité française; plusieurs de nos postes ont vu les cercles rouges blanc et bleus sur les ailes de l'appareil.

Réponse à la note de l'Entente

Voici la réponse du Conseil fédéral à la note de l'Entente.

Dans la note de l'Entente, les gouvernements alliés s'estiment fondés à soumettre les demandes suivantes:

1. Suppression des permis d'exportation pr matériel de guerre contenant dans une portion déterminée des matières premières importées sous la garantie de la S. S. S. et pour les tissus de coton.

2. Interdiction de l'emploi de l'huile à graisser importée des pays de l'Entente ou introduite par ces pays pour la fabrication des armes, des munitions et des explosifs.

3. Interdiction d'employer du cuivre et des installations électriques dont le cuivre aurait été fourni par les pays de l'Entente après le 18 novembre 1915, pour la fourniture de matériel de guerre et pour le transport de l'énergie électrique dans les empires centraux.

4. Suspension dans le plus bref délai de l'exportation de toutes les machines, de tous les produits hydro-électriques et de tous les tissus de coton, de façon à permettre de procéder aux enquêtes nécessaires.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral se place, en principe, à ce point de vue qu'il n'y a pas rupture de l'égalité de traitement entre les groupes de belligérants au préjudice des pays de l'Entente.

Les dispositions de la S. S. S. restreignent l'activité de l'industrie suisse à un plus haut degré que la convention entre la Suisse et l'Allemagne, outre que, du côté de l'Allemagne, il s'agit presque exclusivement de l'autorisation d'employer ses produits, alors que du côté des pays de l'Entente, il ne s'agit en grande partie que d'autorisations de transit pour les produits d'outre-mer.

La convention entre la Suisse et l'Allemagne fait tomber sous le coup des prohibitions les stocks existants de fer et de charbon des établissements qui fabriquent des munitions, des armes et des explosifs pour l'Entente; mais cela ne saurait aucunement surprendre en présence du fait que non seulement les marchandises qui se trouvaient en Suisse au moment de la constitution de la S. S. S. ont été soumises sans autre aux restrictions apportées à l'exportation, mais qu'on a encore exigé que les restrictions établies depuis fussent appliquées à toutes les marchandises qui se trouvaient en Suisse quand furent édictées ces dispositions.

La note suisse fait remarquer que les tissus de coton, dans la mesure où ils peuvent encore être exportés actuellement, n'ont plus rien à voir dans le matériel de guerre. Elle déclare que restreindre l'emploi de l'huile à graisser dans les exploitations suisses serait en contradiction avec la pensée qui a présidé à l'institution de la S. S. S. à savoir que les marchandises importées par son intermédiaire peuvent être consommées librement dans les limites du territoire suisse, qu'une telle mesure serait l'origine de difficultés inextricables. Elle s'élève, en particulier, avec énergie contre toute aggravation de la situation de la Suisse et contre toute restriction qu'on

oudrait lui imposer en ce qui concerne la production et le libre emploi de l'énergie électrique.

Quant à la demande de suspendre dans le plus bref délai l'exportation de toutes les machines, de tous les produits hydro-électriques et de tous les tissus de coton, pour permettre de procéder aux enquêtes nécessaires, le Conseil fédéral déclare ne pouvoir satisfaire et devoir s'en tenir aux principes convenus lors de la création de la S.S.S. Le Conseil fédéral a pris connaissance avec satisfaction de l'assurance que les gouvernements alliés se rendent parfaitement compte de la position difficile dans laquelle se trouve la Suisse et qu'ils en tiendront compte le plus largement possible dans l'examen des demandes présentées. Le Conseil fédéral ne refusera pas à prêter son concours actif dans l'étude de ces importantes questions.

Cinquième rapport de neutralité

Le Conseil fédéral publie son cinquième rapport de neutralité, dans lequel il passe en revue les mesures prises par les différents départements. Conformément au vœu exprimé au Conseil des Etats, le rapport se limite aux mesures prises par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs.

Le rapport du département politique parle d'abord de la convention avec l'Allemagne concernant le trafic d'exportation et contient les détails sur l'organisation et le règlement de la centrale du fer.

Le rapport annonce qu'il se trouve actuellement en Suisse 18,848 internés malades et blessés. Ce nombre sera augmenté prochainement de plusieurs milliers. Malgré les efforts du Conseil fédéral, un accord n'est pas intervenu entre l'Autriche, l'Italie et la Serbie au sujet de l'échange des grands blessés et de l'internement des blessés et des malades. La France et l'Autriche, par contre, se sont mises d'accord, mais seulement en ce qui concerne les civils.

Du rapport du Département de Justice et Police, il ressort que sur 249,128 poursuites dans lesquelles la réquisition de vente était pendante au 1er octobre 1915, date à laquelle la suspension des poursuites a pris fin, ou postérieurement à cette date, il y a eu 95,555 renvois de réalisation. Le sursis général aux poursuites a été sollicité par 27754 débiteurs.

Les prescriptions pour l'approvisionnement du pays en blé n'ont pas subi de modifications depuis le rapport précédent. Grâce à de très fortes importations dans le mois de juillet et août, les réserves de blé ont pu être augmentées. Une importante quantité de blé se trouve encore dans les ports de Gênes, Marseille et Cette, mais son transport en Suisse se trouve retardé par le fait que la Suisse n'est plus autorisée à envoyer dans les ports français le même nombre de wagons que les mois précédents, de sorte qu'actuellement, la consommation quotidienne dépasse les importations.

Le rapport parle ensuite de la hausse considérable des prix du blé, mais sans faire prévoir une élévation du prix de vente en Suisse.

Les dépenses pour la mobilisation s'élevaient au 13 novembre 1916, à 471,313,000 francs.

A cette même date, il avait été investi dans des entreprises pour le ravitaillement de la population civile en Suisse 232,915,000 francs soit au total 704,258,000 fr.

Le département a l'intention, au moment opportun, d'émettre en Suisse un sixième emprunt de mobilisation pour diminuer la dette flottante.

Le rapport du Département de l'économie publique expose entre autres les mesures prises pour assurer l'approvisionnement en lait du pays et les efforts faits pour procurer autant que possible au pays les pommes de terre nécessaires. Le rapport déclare que le public devra remplacer en partie les pommes de terre par d'autres aliments, bien qu'on puisse espérer que l'importation de pommes de terre s'améliorera un peu.

Le gouvernement espère pouvoir couvrir les besoins du pays en pétrole, benzine et benzol. Si les achats qui ont été faits peuvent

être réalisés, on ne manquera pas de ces articles.

Echos

Qui le veut?

Le « New-York Herald » a publié cette annonce:

« Champ de bataille à vendre
A vendre un terrain de dix hectares, sillonné par les tranchées allemandes et anglaises en plein centre de la bataille de la Somme, au nord du bois des Foureaux et au sud-est de Martinpuich.

S'adresser à M. Grardel, 10, rue Saint-Louis Amiens »

Et si l'on ne peut pas prendre possession immédiatement, le retard ne sera pas grand.

La guerre

Pas de paix séparée

L'ambassade de Russie communique le texte d'un télégramme de M. Sturmer, président du conseil, adressé à l'ambassadeur de Russie, à Paris, daté de Petrograd, le 17 novembre, disant:

« Les bruits répandus récemment par la presse dans certains pays sur de prétendus pourparlers secrets poursuivis entre la Russie et l'Allemagne afin d'arriver à la signature d'une paix séparée sont dénués de tout fondement.

« Le gouvernement impérial déclare de la manière la plus catégorique que ces rumeurs insensées ne peuvent que faire le jeu des ennemis. La Russie maintiendra intacte l'union intime qui la lie à ses vaillants alliés, et loin de songer à la conclusion d'une paix séparée, elle combattra à leurs côtés contre l'ennemi commun, sans la moindre défaillance jusqu'à l'heure de la victoire finale. Aucune menée hostile ne pourra ébranler la décision irrévocable de la Russie ».

L'éclairage à Paris

Le manque de charbon, d'une part, la nécessité de ravitailler avant tout les usines de guerre, ont obligé le gouvernement français à ordonner la fermeture des magasins à 6 h. à Paris.

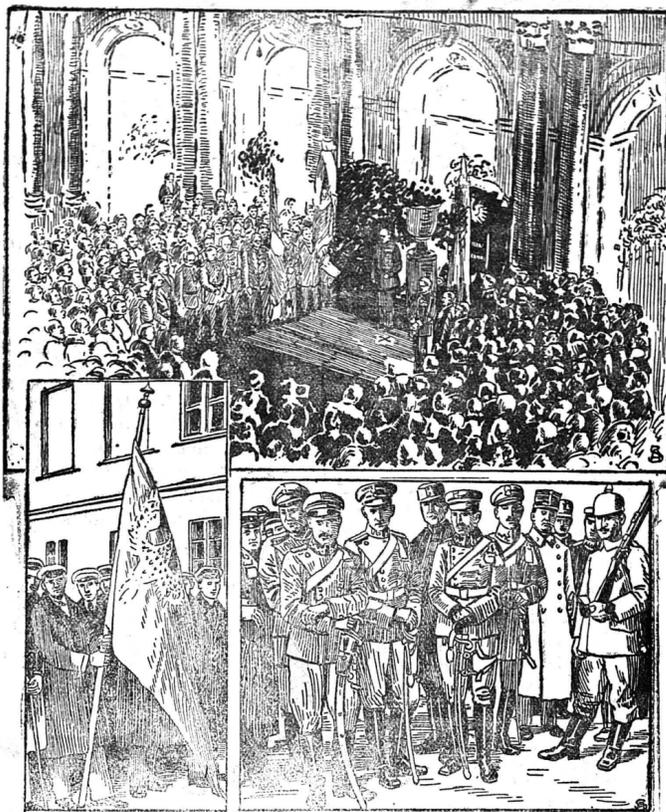
La levée en masse en Allemagne

De Rome: D'après les informations des cercles politiques, la levée en masse qu'on veut organiser en Allemagne fait partie du plan étudié et proposé au gouvernement par Hindenburg. Le commandant des forces impériales pense que la force de résistance des puissances va diminuant, par l'effet du blocus, en proportion directe de l'augmentation des forces des pays de l'Entente. Il a pourtant décidé de faire appel à toutes les forces des empires pour les lancer dans un effort gigantesque et rompre sur quelque point la résistance ennemie.

Cette mise en valeur de toutes les énergies donnera à l'Allemagne une nouvelle armée d'environ quatre millions d'hommes de première ligne et d'une armée de force semblable pour les arrières-lignes. Elle tentera le tout pour le tout, tandis que les tentatives de paix seront renouvelées et que la campagne d'intimidation par les sous-marins sera intensifiée. Elle fera des efforts puissants sur tous les fronts, afin d'arriver à une solution.

Fausse sortie du «Deutschland»

Le sous-marin « Deutschland » a quitté vendredi matin à 1 h.30 le port de New-London, sur la côte américaine, où il avait atterri il y a quelques jours. Il était escorté dans les eaux américaines par deux remorqueurs des Etats-Unis, mais à 16 kilomètres de là, il a heurté un de ces remorqueurs, qui a coulé et a eu sept hommes d'équipage noyés. Le « Deutschland » lui-même a été avarié et a dû rentrer à New-London.



La proclamation de l'autonomie polonaise

En haut le général-gouverneur Bese ler lit la proclamation d'autonomie. A gauche en bas, étudiants polonais avec le drapeau national. A droite, officiers de la légion polonaise.

L'alimentation en Allemagne

On sait que la nouvelle organisation économique allemande englobe également le problème des vivres. Le généralissime Hindenburg vient de faire sentir tout le poids de son intervention dans une lettre qu'il a adressée au chancelier et que celui-ci a transmise, avec recommandation, à tous les Etats confédérés. Le maréchal se plaint amèrement de ce qu'en dépit des efforts de l'office pour l'alimentation de guerre, un grand nombre de districts industriels importants ne trouvent pas de quoi nourrir convenablement les ouvriers travaillant aux industries de guerre.

« Chez beaucoup de nos autorités, dit-il, on semble ne pas se rendre compte que nous combattons pour l'être ou ne pas être » de notre nation. Il est impossible que notre classe ouvrière reste capable de travailler si on ne lui donne pas de quoi se nourrir ».

Il insiste surtout sur le manque de graisse et conjure les paysans et leurs chefs de donner de bonne volonté leurs produits à ceux qui en ont besoin.

« Je prie Votre Excellence, dit-il au chancelier, de représenter le sérieux et la gravité de la situation aux autorités compétentes ».

Des bombes sur Munich

Le capitaine-aviateur Beauchamp a pris l'air jeudi matin, à 8 heures, se dirigeant sur Munich. Il est arrivé vers midi au-dessus de cette ville et il a lancé trois bombes sur la gare, en représailles du bombardement de la ville ouverte d'Amiens, effectué ces jours derniers, par les Allemands. Il a atterri ensuite à Santa Donna di Piave, à 20 kilomètres au nord de Venise, après avoir franchi les Alpes en couvrant ainsi un espace de 700 kilomètres.

La contrebande en Allemagne

Dans une gare, de marchandises, raconte le « Berliner Tageblatt », on renverse, par accident, un tonneau contenant de la marmelade de prunes; le tonneau se brise, la marmelade se répand et il en émerge quantité

de porc frais. Sous une couche de foin, on trouve du froment et de seigle; dans un autre, sous une couche de choux, des pommes et des pommes de terre; dans un autre, du fromage de Tilsit. Toutes ces denrées dont l'Etat se réserve la distribution, ont été confisquées, et il en cuirra eux expéditeurs.

Le bombardement de Padoue

Il ressort des constatations ultérieures faites à la suite du raid d'avions autrichien du 11 novembre, que 9 familles, avec 20 morts, ont été complètement détruites. Les familles dans lesquelles le chef est demeuré vivant, sont au nombre de trois, avec dix morts. Celles qui ont perdu une partie de leurs enfants sont au nombre de 7 avec 10 morts. Celles qui ont perdu père et mère et aussi une partie des enfants sont au nombre de 2, avec 6 morts. Celles qui ont perdu la mère et aussi une partie des enfants sont au nombre de 10, avec 25 morts.

Les morts dont les relations de famille ne sont pas encore connues sont au nombre de 5.

Au total, il y a 86 morts et une vingtaine de blessés.

Le comité que préside le maire continue à distribuer des secours aux victimes.

Prise de Monastir

L'arrivée du général Rocques en Macédoine a changé la situation de l'armée expéditionnaire franco-anglaise. Dès lors cette dernière a avancé rapidement en Macédoine et elle vient de reconquérir la ville de Monastir. La nouvelle est annoncée par Berlin et Paris.

BERLIN, 19. — L'adversaire ayant réussi à progresser sur la hauteur 1212, au nord-est de Cegel, les troupes germano-bulgares ont occupé les positions au nord de Monastir. Ainsi, Monastir a été abandonnée.

PARIS, 19. — L'armée d'Orient est entrée à Monastir dans la matinée.

La Pologne et les alliés

Les journaux français se félicitent de la protestation au sujet de la Pologne de toutes les puissances alliées de la Russie, s'adressant aux neutres et les rendant témoins et juges de l'atteinte portée aux règles du droit international et les fixant une fois de plus sur la valeur assignée aux traités par les adversaires de l'Entente.

« Excelsior » écrit: Guillaume, qui croyait avoir confisqué à son profit la question polonaise, s'en trouve déjà solennellement désaisi.

Le « Journal » relève qu'aucune puissance neutre n'a reconnu la communication des agents diplomatiques de l'Allemagne et de l'Autriche; il déclare que les Etats-Unis, l'Espagne et tous les Etats américains aviseront les gouvernements allemand et autrichien qu'ils attendront la fin de la guerre pour se prononcer. On assure que le Saint-Siège adoptera la même ligne de conduite.

DERNIERE HEURE

La reprise de Monastir

PARIS, 20. — La journée n'a apporté aucun événement nouveau sur le front occidental, si ce n'est le bombardement intense de la région des forts de Douaumont.

Le nombre des prisonniers capturés par les Anglais au cours des combats d'hier, sur l'Ancre, a augmenté sensiblement et atteint maintenant le chiffre intéressant de 752 hommes et 20 officiers.

D'Orient, nous parvient l'heureuse nouvelle que les troupes alliées sont entrées à Monastir le matin; la ville conquise par les Serbes sur les Turcs pendant la guerre balkanique, il y a quatre ans exactement, fut prise par les Bulgares le 2 décembre 1915.

Les opérations des armées alliées dans la direction de Monastir remontent au 12 septembre 1916; elles furent marquées par des étapes successives, notamment la prise de Florina, du Kaimachalan, puis de Konali, enfin par la manœuvre concentrique puissante vigoureusement menée des derniers jours, ce qui permit à nos troupes d'enlever de haute lutte la capitale macédonienne.

Les dépêches allemandes sont obligées d'avouer la défaite; c'est une belle victoire militaire, dont l'éclat augmente encore l'importance des derniers succès.

Depuis près d'un an, les germano-bulgares avaient amené dans les environs de la ville tous les obstacles employés pour les fortifications de campagnes modernes.

La vaillante armée d'Orient sous le commandement du général Sarraïl, brisa en deux mois de durs combats, tous les obstacles matériels et la résistance acharnée de l'adversaire.

Nos soldats sont les dignes émules de leurs frères d'Occident.

C'est une belle victoire morale aussi. Monastir redevient la capitale du lambeau de territoire serbe libéré.

C'est le symbole et le gage de la résurrection de l'héroïque Serbie.

La Hollande proteste

AHSTERDOM, 20. — Le gouvernement hollandais a chargé son représentant à Berlin de marquer au gouvernement impérial l'impression pénible produite en Hollande par les déportations de sujets belges en Allemagne.

Vapeur coulé

LONDRES, 20. — Le « Loyd » annonce que le vapeur italien « Hella » a été coulé.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,
 Le plus efficace des remèdes
KEFOL
 Seul REMÈDE SOUVERAIN
 Boîte (10 centes) 1.50. Ch. Bussac, pharmacien
 Toutes Pharmacies, Belgique, «KEFOL».

Feuilleton du «Journal et Feuille d'Avis» (21)

La Gloire de Fonteclair

— Elle l'approcha davantage. Elle put le suivre presque jour par jour, dans son existence simple, digne et laborieuse, dont tous les actes étaient en harmonie avec les principes qu'il professait. Combien les autres hommes, occupés de futiles plaisirs et d'égoïstes intérêts, lui parurent dès lors inférieurs! Et, comme on la pressait d'accéder à un projet de mariage, mon amie dut constater qu'il lui serait impossible d'abandonner sa destinée à un autre.

Max ferma vivement les paupières, comme ébloui d'une flamme trop proche et appuya sa nuque au dossier de son fauteuil. Solange frissonnait comme une feuille d'automne.

— Alors, reprit-elle encore, la voix chevrotante, comme elle le savait trop fier pour parler le premier, cette fille trop riche et le mérite de braver les conventions pour dire simplement à l'homme qu'elle admirait: « Près de vous, à l'abri de votre loyauté, je puis vivre une noble vie, pleine et utile. Déchargez-moi du poids de cette fortune qui, dans vos mains, fructifiera en belles et bonnes entreprises. » Elle parla et, acheva Solange, dans un élan désespéré, en l'écoutant, peut-

être fut-il choqué de cette hardiesse, et peut-être il l'en estima moins.

Max se pencha, lui saisit la main, l'effleura de ses lèvres brûlantes

— Non, murmura-t-il, gardant inclinée sa tête brune, non, il l'en apprécia davantage, et la comprit mieux!

— Elle a donc bien fait d'oser! balbutia Solange, rayonnante de fierté pudique.

Il laissa tomber la petite main, et évitant de regarder ce troublant visage, où resplendissait déjà l'espérance, il se leva:

— Elle a bien fait! dit-il très bas. Elle a atteint le fond d'un cœur qui se croyait fermé à tous les émois de la jeunesse. Celui à qui elle a montré tant de confiance lui en gardera une ineffaçable gratitude. Mais il aura du courage pour lui dire: « Prenez garde! Vous êtes jeune, croyante, généreuse! Prenez garde à l'enthousiasme qui mène aux déceptions! Considérez, dans toute sa réalité, l'existence où vous vous engageriez. Y retrouveriez-vous la compensation de vos sacrifices et des luttes qu'il vous faudra soutenir contre les vôtres? Réfléchissez aussi que cet homme de trente-cinq ans ne peut dénier son passé et avilir son caractère en s'exposant à certains soupçons... de captation cupide. »

Il sembla à Mlle Mainfroy qu'un jet d'eau glacée s'abattait sur ses épaules. Elle chancela, les prunelles égarées d'une douloureuse surprise.

— Ah! fit-elle, oubliant la fiction observée jusque-là, faut-il donc subir, en tout et malgré tout, l'oppression de cet argent? S'arrêtera-t-il à ces scrupules, reculerait-il devant ces obstacles, celui que je veux dire, s'il m'aimait vraiment?

Ce cri désolé l'atteignit en pleine âme. Il se retourna d'un sursaut, laissant voir ses yeux obscurcis, son front ravagé où perlait la sueur.

— C'est parce qu'il vous aime vraiment, dit-il d'une voix sourde et pressée, que cet homme trouve la force de vous parler ainsi. C'est pour rester digne de votre estime et de votre confiance qu'il vous supplie de prendre garde, par prudence, pour vous, par pitié pour lui.

Et, sans donner à la jeune fille le temps d'une réplique ou d'un geste, il ouvrit la porte et disparut.

Elle demeura à cette même place, perdue dans une songerie, dont le reflet colorait ses traits d'expressions changeantes. La porte s'ouvrit, Mme Geneviève entra. Solange regarda sa mère s'approcher sans sortir de son immobilité étrange.

— Je croyais trouver ici le docteur Obertin, dit Mme Fernand.

— Il vient de sortir, maman, répondit la jeune fille d'une voix sans timbre. Le docteur Rabot est parti ce matin pour Marseille. Le mari de Lucette s'est noyé hier par accident.

— Mon Dieu! s'exclama Mme Geneviève, vibrante de compassion et joignant les mains. Quelle catastrophe! Une veuve si jeune et deux pauvres petits!

— Oui, c'est affreux! dit Solange dans un murmure, comme en rêve.

Elle étendit la main, et appela tout bas: — Maman! maman!

Quel tremblement la secouait de la tête aux pieds! Mme Geneviève se pencha avec inquiétude vers sa fille:

— Qu'as-tu, tu es toute pâle!... Est-ce le

saisissement de cette horrible nouvelle qui t'a ainsi ébranlée?

Une violente rougeur enflamma la blonde figure.

— Oui, j'ai été très frappée... Mais, je dois l'avouer... une autre émotion, toute personnelle, se mélange à celle-là. Maman... il faut que je te dise quelque chose...

Ses yeux bleus se nuançaient de mystérieux mirages. Une frayeur confuse glaça Mme Fernand. Elle s'assit sur le canapé près de sa fille, et l'enlaçant d'une étreinte rapide:

— Parle, ma chérie!

— Maman, murmura Solange, se blottissant contre l'épaule maternelle, tu te rappelles ce soir d'orage à Fonteclair? Tu me fis promettre de t'avertir, dès que je serais certaine d'aimer quelqu'un.

— Et c'est cela que tu veux me dire? demanda Geneviève resserrant son enlacement, comme pour retenir encore l'être chéri dont le cœur lui échappait déjà...

— Oui, depuis quelque temps, je m'interrogeais... Mais je n'ai bien compris que tout à l'heure... en pensant que le départ du docteur Rabot allait nous éloigner l'un de l'autre...

— Max Obertin! n'est-ce pas?

— Oui.

— Je le presentais ma pauvre petite!

— Tu me blâmes?...

— Non! dit Mme Fernand, embrassant passionnément le visage fiévreux de sa fille. Je m'effraie des difficultés à vaincre... Mais c'est à ton honneur, mon enfant chère, que tes aspirations se soient tournées vers un tel homme. — N'est-ce pas, maman, qu'il est au-dessus de tous les autres? s'exclama la jeune

filie avec une conviction ardente. Tout de suite, il a pris sur mon âme un ascendant si fort, exaltant tout ce qui est en moi de meilleur! Avant de le connaître, j'étais tentée de mépriser tous ceux qui approchaient de nous... chez tous, je devinais la convoitise, les plus bas calculs. Cependant je me crus sur le point d'aimer Albin de Glanfeuil, dont la franchise et la simplicité me plaisaient...

— J'en étais venue à l'espérer. Hélas! comme tout eût été plus facile! soupira Mme Geneviève dans l'effroi des compliments inévitables.

— Je crus être jalouse de Gisèle. Je m'ingéniai à me rendre malheureuse. Que tous ces puerils chagrins me semblent peu de chose maintenant, auprès de l'émotion qui vient de m'étreindre! Maman, oh! maman! pardonne-moi. J'avais promis de te faire le premier aveu... Et puis, quand je l'ai vu sur le point de partir, cela a été plus fort que moi. Tout s'est oublié dans le bouleversement de le sentir souffrir de la même souffrance que moi...

Elle relevait haut son front embrasé, ouvrant, tout grands, au regard maternel, ses yeux sincères.

— Comme tu l'aimes! murmura Mme Fernand, consternée de cette stupeur que connaissent toutes les mères, ce jour fatal où l'amour s'empare de leurs enfants.

— Oui, répliqua Solange, pressant nerveusement ses mains jointes comme pour un acte de foi. Je l'aime, je le respecte et surtout j'ai confiance en lui. Oh! c'est si bon d'avoir confiance en quelqu'un, incapable de mensonge!...

La femme tant de fois trahie, baissa la tête et mordit ses lèvres blanches. Quelques

Le stock de billets va s'épuiser!

TIRAGE 22 DECEMBRE
irrévoc. fixé par les autorités

LOTÉRIE DU THEATRE DE SURSEE (Suisse)

Prix du billet, Fr. 1—	4454 primes de Frs.
Offre exceptionnelle	75.000
6 billets pr. Fr. 5.—	3 à 10.000
13 billets pr. Fr. 10.—	2 à 5.000
valable pour peu de temps seulement!	4 à 1.000
Seuls concessionnaires:	etc., en espèces

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS
Peyer & Bachmann, Genève, 20, rue du Mont Blanc (près de la poste)

LAUSANNE
Ecole LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Matwite

IMPRIMERIE GESSLER

RUE DE LA DENT-BLANCHE SION

ACTIONS	STATUTS
FACTURES	JOURNAUX
BROCHURES	AFFICHES
CATALOGUES	PROGRAMMES
Cartes d'adresses	Têtes de lettres
Memorandums	Circulars
Enveloppes	Faire-part
Registres	Tableaux
Chèques - Traités	Cartes de Visite
Brochures	Etiquettes de vins
Prix-courants	Travaux pr. administrations
Menus - Volumes	etc. etc.

Travail prompt et soigné

PRIX TRÈS MODÉRÉS

DEMANDEZ PARTOUT

l'Eau Paradis

la reine des eaux de toilette

Boucherie HENRI HUSER

TELEPHONE 31.20 LAUSANNE GARE DU FLON

BEAU BŒUF SALÉ	Fr. 1.— à 1.50 la livre
BOULLI	1.— à 1.40 la livre
PORC SALÉ	1.10 à 1.50 "
GRAISSE DE ROGNON	1.40 "
GRAISSE FONDUE SURFINE (Bœuf et porc)	3.20 "
RAGOUT ET CŒUR DE BŒUF	1.— "
BELLES TÊTES fraîches ou salées	0.75 "
SAUCISSONS	3.90 le kg.
SAUCISSES AU FOIE	3.20 "
CERVELAS	0.25 la pièce

N.B. Prière de toujours bien indiquer le prix de la marchandise désirée.
—(.)— EXPEDITION PROMPTE ET SOIGNÉE —(.)—

7

Pianos d'occasion

des meilleures marques suisses et étrangères, tous garantis en bon état, à vendre de 200 à 900 francs.

Grand choix de pianos neufs

Facilités de paiement

Bon escompte au comptant.

Grand choix de pianos électriques

Maison A. EMCH
Montreux
19, Avenue du Kursaal, 19

PHOTOGRAPHIE D'ART

Madame Ruggeri-Storni

Avenue du Midi SION Avenue du Midi

Exécution artistique - d'agrandissements -

Groupes et reproductions

Photographies au Platine et charbon genre moderne

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIÉTÉS, etc.

Exécution prompte et soignée

IMPRIMERIE GESSLER, SION

Les Bonbons „Pimpinella“

des Alpes, inventés et introduits avec gd. succès p. la maison spéc. pr herbes alpestres J. Bosshard-Sigg à Thalwil sont en vente en **paquets originaux à 50 cts. et 1 fr.** envoi direct ou par nos succurs.

Le remède le plus efficace contre catarrhe, engorgement, enrrouement etc. Ce produit est le mieux apprécié par les messieurs.

Dépôt: Vente de Café „MERCURE“

Nouvelle boucherie chevaline

Ruelle du centre — VEVÉY — Ruelle du centre

On débitera tous les jours la viande de bons chevaux.

Se recommande. **P. PETER.**

Téléph. 148. Adresse télégraph. P. PETER VEVÉY.
Achat de chevaux pour abattre

L'APPARITION

(Suite)

III

Cependant, la jeune femme, toujours accoudée sur la table de la salle à manger, s'était laissé gagner par le sommeil. Elle rêvait qu'Henri n'était pas mort, qu'il y avait eu erreur — si souvent, elle s'était raccrochée à cet espoir suprême, si vague, si improbable — et qu'il allait revenir, là, près d'elle, qu'il allait apparaître en lui disant simplement:

« Lucette! c'est moi, c'est ton Henri! »

Au même instant, il lui sembla, au travers d'une demi-somnolence, entendre le bruit de la porte d'entrée, à laquelle elle faisait face, grinçant sur ses gonds. Elle, entr'ouvrit, ses grands yeux, cernés, sans pourtant s'éveiller complètement.

Elle eut peur, affreusement peur! La porte s'ouvrait, et dans l'encadrement, la forme d'un homme se dessinait, les traits estompés dans la pénombre de la lumière opalisée. Elle était folle de terreur! Certainement, c'était un songe. Oui, c'était bien là, son Henri, c'était son doux visage, ses bons yeux caressants la contemplant avec adoration; c'était bien là celui qu'elle avait vu partir au début de l'horrible guerre, sanglé dans son bel uniforme d'officier de réserve. Mais c'était une vision, n'est-ce pas, elle allait s'éveiller tout à fait, et, brisée par l'atroce réalité, elle sangloterait seule dans la nuit en balbutiant:

« Henri, mon Henri! »

L'homme fit un pas vers elle et lui tendit les bras en disant simplement:

— Lucette, c'est moi, c'est ton Henri!

— Toi... clama-t-elle dans un cri, se dressant d'un si brusque mouvement, que son opulente chevelure dénouée, croula sur ses épaules. Mais, la commotion avait été trop forte, elle retombait bientôt sur sa chaise, épuisée, anéantie.

Déjà, il la prenait dans ses bras, la couvrant de baisers fous, éperdus.

— Oui, ma Lucette! c'est ton mari qui revient et qui croyait ne jamais plus te revoir!

Il n'en fallait pas tant pour que la jeune épouse reprit ses sens.

Ce fut rapide comme l'éclair. Il remarqua qu'elle était vêtue de deuil. A ses tempes, une sueur froide perla, il devint livide.

— Notre enfant est mort! s'écria-t-il.

Elle comprit sa méprise. Les grandes douleurs sont muettes: les grandes joies aussi. Elle ne répondit pas, mais rappelant à elle toute son énergie, elle se leva, prit gentiment d'un geste câlin, dans sa fine mantille, la main de son époux, et, le conduisant près du berceau, elle écarta les rideaux.

Le petit René, réveillé par tout ce remuement, jouait avec son biberon. Son doux regard se porta d'abord sur sa maman, puis sur la mâle figure de l'homme, de ce papa qui se révélait à lui.

Bébé souriait au grand Poilu qui pleurait! Douces larmes, larmes bénies que Lucette recueillit en de longs baisers, en frissonnant toute d'intense et de délicieuse émotion

Louis Darmont.

Que sera cet hiver?

Tous les ans, à la même date, mes lecteurs me prient de leur donner mes pronostics sur l'hiver qui commence. Sera-t-il long, froid et rigoureux?

Entendons-nous sur ce que l'on doit appeler un hiver rigoureux. Tantôt, en effet, le froid commence de bonne heure et finit à peine au printemps. Parfois, au contraire, nous avons deux ou trois vagues de froid avec de fortes baisses de température et, dans des hausses considérables.

Un hiver rigoureux, en météorologie, est caractérisé essentiellement par des froids vifs qui durent longtemps. L'hiver de 1879-80 en est un des meilleurs exemples récents. Dans une série plus proche, nous pouvons citer aussi les intervalles, le thermomètre accuse si les hivers de 1891 et 1895.

La moyenne des mois de décembre, janvier et février est restée un peu au-dessous de zéro degré dans les années 1891 et 1895.

Les animaux prévoient-ils les hivers rigoureux?

Dans nos campagnes, on attache beaucoup d'importance au départ précoce de certains oiseaux migrateurs. Suivant que les hirondelles quittent nos contrées plus ou moins tôt, on juge que l'hiver sera plus ou moins rigoureux. Or, la question a été très souvent discutée

scientifiquement et les résultats n'ont pas donné raison au préjugé populaire.

Bien que personne ne soit plus admirateur que moi des merveilles de l'instinct, je dois à la vérité de dire que l'animal ne prévoit en aucune façon ce qui doit arriver. Si les hirondelles partent plus tôt de tel ou tel endroit, c'est que les conditions de température s'abaissent au point que celles-ci cessent d'être conformes à leur nature et à leurs besoins.

Le plus souvent un automne précoce annonce un hiver rigoureux. De même, il y a parfois une coïncidence remarquable entre la baisse de température en été et celle de l'hiver suivant. On conçoit dès lors que les départs tardifs des oiseaux migrateurs annoncent jusqu'à un certain point l'allure de la saison suivante.

Au reste, le météorologiste qui baserait ses prévisions sur d'aussi pauvres données verrait souvent sa méthode en défaut. L'automne qui a précédé l'hiver de 1888, l'un des plus froids de la série récente, a été relativement doux: inversement, à un automne très froid en 1896 a succédé un hiver plutôt chaud.

Les hivers froids ont lieu pendant les périodes sèches.

La solution de ce problème délicat doit être recherchée ailleurs. La plupart de mes lecteurs connaissent mes théories générales sur l'influence de l'activité solaire; il est bon toutefois de revenir sur le sujet qui est inépuisable.

La chaleur du soleil est variable suivant les époques; aux périodes de grande activité solaire, l'évaporation des océans est portée à son maximum, et j'ai montré que pendant

dix-sept années, nous traversons une phase pluvieuse, tandis que les dix-sept années suivantes sont caractérisées par la sécheresse.

Evidemment les deux périodes sèche et pluvieuse, ne sont pas, comme on dit vulgairement « coupées au couteau. » Entre le maximum de pluviosité que j'avais prévu et qui a eu lieu vers 1911 et le maximum de sécheresse qui, d'après mes prévisions, se produira vers 1926, la courbe s'abaisse insensiblement et non brusquement.

Or, personne ne saurait le contester, l'humidité de l'atmosphère est l'ennemi des grands froids, d'où il suit que si les années humides peuvent manifester dans l'ensemble et la moyenne une certaine baisse de température, elles doivent cependant nous offrir les hivers les moins rigoureux.

Les plus grands froids doivent donc se manifester pendant les périodes sèches.

D'après ces principes, il devient évident que nous allons vers des hivers froids, puisque nous entrons, à partir de 1918 dans une période de sécheresse.

Abbé Th. Moreux,
Directeur de l'Observatoire de Bourges.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE
KEFOL
SEUL REMÈDE SOUVERAIN
Bouteille (10 grammes) 1.50. Ch. Bonaccini, pharmacien, Genève, Suisse.

Cartes de visites
Beau choix
Imprimerie Gessler, Rue de la Dent-Blanche

instants, la mère et la fille demeurèrent silencieuses, épaule contre épaule, écoutant le frémissement de leurs âmes inquiètes.

Des allées et venues traversèrent l'appartement au-dessus du salon — la chambre de Mme Mainfrey. Ramenées à la conscience des réalités difficiles, des hostilités latentes, toutes deux se serrèrent l'une contre l'autre.

— Maman! Maman! murmura Solange, éperdue, que va-t-il advenir? Il m'aime, mais jamais sa fierté ne se pliera aux humiliations nécessaires pour m'obtenir. De quels outrages on l'accablera, nous pouvons le prévoir. Quelle lutte à affronter.

Geneviève saisit entre ses deux mains la tête blonde, et baisa longuement les tendres yeux bleus.

— Bien-aimée chérie! dit-elle avec emportement, tu as été tout pour moi — le but unique et suprême! Je n'ai point cherché à te guider dans cette phase critique, sachant que l'amour frappe où il veut, et que mes conseils seraient impuissants. Ton choix est fixé. Il se justifie par les plus nobles excuses. Nous lutterons jusqu'à la victoire. Ta mère le promet.

XVIII

Il était si exceptionnel de voir Mme Geneviève entrer dans le bureau de son mari que Fernand, étendu sur le divan où il parcourait les journaux du matin, se dressa en sursaut comme à l'apparition d'une personne étrangère. Courtoisement, M. Mainfrey fit quelques pas au-devant de sa femme. Très pâle, table, et, avec un regard significatif vers les

pâle, roidie par l'effort, elle vint jusqu'à la portes closes, dit à mi-voix:

— Je désire vous parler un peu longuement sans que personne ne nous dérange.

— Soyez tranquille, répliqua-t-il intrigué par ce début; j'avais justement une correspondance assez sérieuse à terminer, et j'ai consigné ma porte.

Elle s'assit dans le fauteuil à haut dossier pendant que Fernand reprenait sa place sur le divan. Quelques secondes, elle se recueillit, ses paupières meurtries abaissées sur ses yeux las, ses mains presque diaphanes allongées sur les accoudoirs de son siège. Furtivement, son mari l'observait, frappé pour la première fois, de cet affinement morbide et de cet air d'épuisement. Mais, sous le stimulant de la pensée toujours vaillante, Geneviève redressait sa longue taille affaissée.

— Il est urgent, commença-t-elle d'une voix lente, que je vous entretienne d'une question capitale pour moi et aussi fort importante pour vous: je veux dire l'avenir de notre fille.

Il approuva d'un grave signe de tête.

— Certes, la chose est, en effet, capitale. Qu'y a-t-il de nouveau?

— Une inclination sérieuse porte la sympathie de Solange vers un homme digne de confiance et d'estime à tous égards. Il était naturel que moi, sa mère, j'eusse la première sa confiance; je me suis chargée de vous en faire part.

La gorge serrée d'une singulière émotion par la solennité de cette minute, Fernand demanda avec un demi-sourire:

— Et cet heureux élu est sans doute le comte de Glanfeuil.

— Non, c'est le docteur Max Obertin.

A l'audition de ce nom inattendu, l'industriel resta abasourdi, les yeux dilatés d'une stupeur; machinalement, il répéta, dans sa moustache, ces syllabes inouïes:

— Le docteur Obertin!

Puis, s'insurgeant, dans un élan qui le mit debout:

— Ah! par exemple, je ne prévoyais pas celle-là! Et vous semblez trouver cela tout simple. Mais, ma chère amie, réfléchissez-y un instant: c'est insensé.

— J'ai réfléchi, dit tranquillement Geneviève et rien ne me paraît plus raisonnable.

M. Mainfrey, à demi courbé vers sa femme, eut un brusque rejet du torse en arrière:

— Mais, c'est de la folie! Vous me surprenez péniblement, je vous assure, en soutenant Solange dans cette extravagance. Les femmes, il est vrai, se laissent toujours guider par le sentiment.

— Les hommes aussi, quelquefois! dit la mère de Solange, la voix toujours calme, mais moins claire. Est-ce pour sa dot que vous avez jadis épousé Geneviève Périer?

Il se laissa retomber sur le divan et agita la main devant son visage où passait le trouble du souvenir.

— Non, vous le savez. Mais Solange est si jeune, êtes-vous certaine de ses sentiments? Doit-on satisfaire un caprice dont elle se repentira peut-être.

— Solange a plus de vingt ans; et si son âme est enthousiaste, son jugement est plus formé que personne, autour d'elle, ne le soupçonne. J'eusse allégué les mêmes objections que vous si ce sentiment que vous appelez un caprice, l'eût entraînée vers un hom-

me indigne de la comprendre. Mais aurais-je réussi à la détourner? Aussi, c'est un indicible soulagement pour moi que de savoir à qui ma fille désire remettre la direction de sa vie. M. Obertin, par ses antécédents, sa haute intellectualité, offre toutes les garanties désirables pour la sécurité de l'avenir.

— J'en suis moins certain que vous, permettez-moi de vous le dire, riposta Fernand toujours disposé à juger tous les hommes égaux en médiocrité. Tel est resté sage, dans une situation modeste, qui commet les pires folies lorsque la fortune lui en procure les moyens.

— L'argument serait juste, s'appliquant à un homme ordinaire, répliqua Geneviève sans se déconcerter, mais il perd toute valeur pour quiconque connaît le caractère, le passé et la mère de Max Obertin.

M. Mainfrey leva les épaules dans un soupir de fatigue.

— Enfin, ma chère amie, croyez à mon bon vouloir, à mon désir de tomber d'accord avec vous. Cependant, je ne puis arriver à vous donner raison. Je rends justice à la distinction et au mérite de M. Obertin. Il n'en reste pas moins vrai que les savants, tout comme les autres mortels, sont capables de calculs intéressés. La fortune est un aimant puissant et un levier magique pour toutes les ambitions.

— Je le sais comme vous. Solange est trop riche pour qu'aucun de ceux qui la recherchent ne puisse être suspecté de visées cupides. Mais l'ambition de Max Obertin ne sera pas stérilement égoïste, et le portera à de nobles actes.

— Décidément, rien ne peut entamer votre

conviction et la haute opinion que vous avez de ce monsieur! dit Fernand avec un dépit où se mêlait une sourde envie. Mais en admettant même que ce bactériologiste réalise toutes les perfections, je ne prévois pas que l'existence soit distrayante pour Solange avec un tel mari, enfoncé dans les savanteries et dans la philanthropie.

— La science et la charité sont de saintes rivales! rétorqua Geneviève, en regardant son mari de telle façon que celui-ci baissa les yeux. Et je souhaite passionnément que ma fille n'ait jamais l'humiliation et la douleur de s'en connaître d'autres.

Fernand se rencogna dans l'angle du divan, enfonçant son coude dans le coussin de soie, et voila son front de ses doigts écartés.

— Comprenez-moi bien, poursuivit Mme Geneviève, droite dans son fauteuil, et allongeant sa main amaigrie sur le rebord de la table. Depuis vingt ans, je vis dans l'angoisse de ce jour où ma fille me sera enlevée par le mariage. Je cherche de tout mon pouvoir à assurer sa paix future en lui donnant une sûre protection, et à lui épargner le calvaire que j'ai gravi moi-même.

Il resta comme atterré, les paupières battantes, puis murmura:

— Avez-vous donc été si malheureuse?

(à suivre)